



Saison 2015 - 2016

Autorisation parentale



(Pour les adhérents mineurs)

Je soussigné,

responsable légal,

Autorise mon fils/ma fille :.....

A pratiquer le tir à l'arc au sein de la compagnie de tir à l'arc de Saint Julien en Genevois. Je m'engage à présenter sans délai un certificat médical.

Les entraîneurs de la Compagnie des Archers de Saint Julien à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence.

Le service d'urgence à accomplir tout geste ou intervention chirurgicale nécessité par l'état de mon enfant avant mon arrivée.

➤ **Certificat médical (OBLIGATOIRE) :** Il doit être remis au club lors de l'inscription. Il doit mentionner l'absence de contre-indication à la pratique sportive du tir à l'arc en compétition

Délivré le / /

Signature :

Lieu, Date :

**Certificat médical de non contre-indication à
la pratique du tir à l'arc en compétition**

Je soussigné Docteur

Certifie avoir consulté ce jour

Son état de santé ne présente aucune contre-indication à la pratique en
compétition :

◆ du tir à l'arc ◆

Certificat médical établi à la demande de l'intéressé et remis en main
propre.

Cachet du médecin :

Signature

Article L 231-3 du code du sport

Ce certificat médical est valable un 1 an.

Sa photocopie peut être fournie pour la participation aux épreuves sportives.